

DÉLESTAGE

Les établissements scolaires au rapport

Ils doivent rendre leur plan pour la fin du mois.

Les établissements scolaires anticipent l'éventuel délestage.

«**Q**uand j'ai reçu le courrier, j'ai pensé voilà encore de la paperasse qui va me prendre du temps.» Marie-Danièle Lette est responsable de l'IACF de Libramont (Internat autonome de la Communauté française). Jeudi, elle a reçu une circulaire concernant le « plan d'actions en cas de délestage élec-

trique ». A renvoyer pour la fin du mois. Pas moins de 13 pages, annexes comprises, avec « *les mesures préparatoires à la rédaction de votre plan d'actions* ». On pouvait craindre le pire pour les directions des établissements visés.

Mais une longue coupure de courant peut avoir des répercussions importantes sur le fonctionnement d'un internat, par exemple.

Luxembourg en première ligne

D'autant plus lorsqu'il est implanté en province de Luxembourg. En première ligne en cas de coupure d'électricité.

Marie-Danièle Lette avait anticipé : « *Il ne m'a fallu que mon vendredi après-midi pour la rédaction de*

ce plan ». Mais sa tâche a été sérieusement facilitée par l'existence d'un plan interne d'urgence. « *Ce qui est un peu normal, notre internat compte 175 étudiants répartis sur 5 sites différents* ». Bref, délestage ou pas, un plan existait déjà. Ce qui est rassurant !

Sauf qu'ici, on pourra anticiper. « *Nous serons prévenus 7 jours à l'avance de l'éventualité d'une coupure. La décision définitive tombera 24 h avant la coupure. Nous avons dès lors déjà prévenu tout le monde de ce qui risquait d'arriver. Dans le cas d'une coupure, les étudiants devront rentrer chez eux tout en sachant qu'ils devront prévoir un moyen de locomotion puisque les trains ne devraient pas être de sortie à ce moment-là* ».

Résultat, ils seront bien peu à

être présents dans l'internat si cela arrive : le conseiller en prévention, le personnel de maintenance et la responsable. « *Parce que s'il faut préparer l'avant coupure, il est impératif également de préparer le redémarrage des chaudières, de la centrale haute tension mais aussi des frigos congélateurs* ».

Ces derniers nourrissent quelques soucis aux responsables parce que le froid n'est pas éternel. « *Si la coupure dépasse un certain nombre d'heures, ce sera juste. Nous avons placé des thermomètres mini-maxi* ». Histoire d'évaluer les éventuels dégâts. Mais sur la longueur du délestage, Marie-Danièle Lette n'a aucune prise, aussi bon soit son plan d'actions. ■ **A.J.**

VITE DIT

Plusieurs points sont épinglés dans la circulaire.

1. C'est ainsi qu'il faut avoir l'œil sur les éclairages de sécurité, de secours mais aussi sur la téléphonie. Quelle importance me direz-vous puisque le bâtiment sera évacué et qu'il y a toujours le GSM ? À condition qu'il ne soit pas à plat...

2. Il faut penser à tout, même aux pompes d'exhaure (qui pompent l'eau dans les caves).

Il n'y en a pas partout. Mais là où il y en a, s'il y a une coupure d'électricité, le niveau d'eau risque de monter. Les vases communicants, en quelque sorte.

3. Détection incendie, d'alerte et alarme. L'autonomie est normalement d'au moins 24 h. Mais autant contrôler.

4. Attention aux machines-outils qui pourraient redémarrer fortuitement lors du retour de la fée électricité. Elles sont normalement dotées d'un système de sécurité, mais on n'est jamais trop prudent. **A.J.**